

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire Question écrite n° 56357

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation des auto-écoles. La délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) a proposé d'évaluer les auto-écoles en fonction du taux de réussite aux examens du permis de conduire. Ces résultats seraient à la disposition des candidats afin de les aider à choisir un établissement. Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Le Callennec

Circonscription: Ille-et-Vilaine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56357 Rubrique : Sécurité routière Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 mai 2014</u>, page 4195 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)